



*Par courriel*

Bruxelles, le 24 juin 2020

Monsieur,

Je me réfère à votre interview «Chris Patten: Le régime communiste utilise des méthodes dignes de la mafia» et à l'article «HSBC, un pion politique entre les mains de Pékin» du 15 juin qui font référence à la nouvelle loi sur la sécurité nationale de la Région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK), décidée par le Congrès de la République populaire de Chine le 28 mai.

Chaque pays a le droit, et même le devoir, de protéger la sécurité et la souveraineté nationale. En tant que souverain de Hong Kong, la Chine a le droit de protéger la sécurité nationale dans la RASHK. Les dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipulent d'ailleurs que les pactes internationaux relatifs aux droits et libertés ne peuvent pas porter atteinte à la sécurité nationale.

Le but du projet de loi sur la sécurité nationale est de prévenir, mettre fin à, et de sanctionner la sécession, la subversion du pouvoir de l'État, l'organisation et la conduite d'activités terroristes qui mettent gravement en danger la sécurité nationale, et l'ingérence de forces étrangères et extérieures dans les affaires de la RASHK. Il ne s'appliquera qu'à une très petite minorité d'actes et d'activités illégaux et criminels, tandis que la vie et les biens, les droits et libertés fondamentaux de l'écrasante majorité des citoyens seront protégés. La vaste majorité de la population de Hong Kong, qui respecte les lois et ne participe pas à des actes ou à des activités portant atteinte à la sécurité nationale, ne sera pas affectée. Les citoyens de Hong Kong continueront de jouir de la liberté d'expression, de la presse, de réunion, de manifestation, de procession et d'entrer et de sortir de Hong Kong conformément à la loi. Toute application de la loi sera menée de façon strictement conforme à la législation ainsi qu'aux pouvoirs et procédures statutaires.

/Le

Le Figaro  
14, Boulevard Haussman  
75438 Paris Cedex 09  
France

Le projet de loi sur la sécurité nationale ne portera pas atteinte à «un pays, deux systèmes». Comme toujours, la RASHK continuera d'exercer un haut degré d'autonomie. Hormis de rares cas qui devraient être exceptionnels, le jugement final des cas de sécurité nationale sera de la compétence du pouvoir judiciaire indépendant de Hong Kong. La loi renforcera également la confiance des investisseurs locaux et étrangers dans l'avenir de Hong Kong en créant un environnement stable dans lequel les entreprises et les investissements pourront prospérer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Eddie Cheung  
Représentant spécial pour les Affaires  
économiques et commerciales de  
Hong Kong auprès de l'Union européenne